Club du Bouledogue Français

ASSOCIATION À BUT NON LUCRATIF RÉGIE PAR LA LOI DU 1er JUILLET 1901
AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
AFFILIÉE A LA SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE

Unias, le 13 octobre 2026

À l'attention de Madame la Députée, Monsieur le Député,

Objet : Proposition de réforme de l'élevage canin pour la préservation des races et le bien-être animal (Distinction LOF / non-LOF)

Madame la Députée, Monsieur le Député,

En tant que **Présidente du Club du Bouledogue Français** - association loi 1901 affiliée à la Société Centrale Canine - et au nom des éleveurs responsables, des propriétaires et des adhérents qui résident au sein de votre circonscription, je souhaite attirer votre attention sur la situation critique de l'élevage de race en France, et plus particulièrement des races brachycéphales.

Comme le rappelle *La Dépêche vétérinaire* dans son éditorial du 12 juin 2026 :

« La stigmatisation a changé de camp. Au début des années 2000, c'étaient les chiens dangereux qui étaient dans la ligne de mire des autorités et par ricochet et désinformation, du grand public. Une loi et plusieurs textes d'application plus tard, et avec bientôt 30 ans de recul, force est de constater que, si les chiens visés sont moins nombreux sur le papier, dans la réalité [...], ils font encore partie du paysage quand ils n'ont pas été remplacés par de nouvelles "races" nettement plus problématiques. »

Ce retour d'expérience met en évidence un triste constat :

Face aux pressions exercées au niveau français mais aussi européen, les débats actuels souffrent d'un amalgame statistique majeur entre les chiens inscrits au LOF (Livre des Origines Français) et les chiens non-LOF issus de reproductions non contrôlées. Cette confusion généralisée fausse profondément les données de santé et d'abandon, pénalisant injustement la sélection rigoureuse menée par les éleveurs passionnés que je représente.

Prétendre que la sélection canine engendre systématiquement des tares est scientifiquement faux, car la majorité des chiens en France n'est pas issue du circuit LOF.

Les données de l'I-CAD pour l'année 2024 en sont la preuve factuelle : **sur plus de 20 000 Bouledogues Français (ou apparentés) identifiés, seuls 3 186 étaient inscrits au LOF. Cela signifie qu'environ 85 % de ces chiens sont sans pedigree (non-LOF).** Il existe donc deux filières distinctes qui ne peuvent être confondues :

– le cadre du LOF (Société Centrale Canine) : un système hautement structuré garantissant l'identification ADN, la traçabilité (*LOF Select*) et des tests de santé rigoureux (tests génétiques, dépistage de la sténose pulmonaire, tests de l'appareil respiratoire *BREATH*, etc.) ;

– la filière non-LOF : une absence totale d'encadrement, de garantie sanitaire et de suivi génétique.

Le problème ne réside pas dans l'existence des standards de race, mais bien dans le manque de contrôle de la production massive de chiens non-LOF. C'est pourquoi le débat doit être impérativement recentré sur les conditions de reproduction.

Au nom de notre club de race et des professionnels responsables de votre territoire, je soumets à votre réflexion un plan d'action structuré autour de 5 mesures clés, visant à assainir la filière, lutter contre le travail dissimulé et garantir le bien-être animal :

– mesure 1 : restriction de la production non-LOF, en réservant la production de chiens non-LOF aux seules structures majeures soumises à déclaration ICPE (plus de 49 chiens), dans le but de mettre fin à la production diffuse et intraçable des petits élevages non contrôlés, tout en préservant les races en création (par exemple le Pomsky) ;

– mesure 2 : distinction statistique obligatoire, en imposant la séparation stricte des données LOF et non-LOF dans toutes les statistiques officielles (vétérinaires, scientifiques, I-CAD et abandons) pour éviter tout amalgame préjudiciable ;

– mesure 3 : valorisation du système LOF, en reconnaissant et valorisant le cadre institutionnel de la SCC et de *LOF Select* comme base de travail officielle pour les politiques publiques de bien-être animal ;

– mesure 4 : justice économique et fiscale, par la lutte contre le travail dissimulé et la fraude fiscale en asséchant la production non-LOF non déclarée, garantissant ainsi une équité économique entre les acteurs du secteur ;

– mesure 5 : phase expérimentale de 10 ans par l'application de ces mesures à titre expérimental sur une décennie, afin d'évaluer scientifiquement leur impact réel sur la santé canine et les taux d'abandon.

Pour conclure, je tiens à partager avec vous une réflexion essentielle : les différents projets de loi et la propagande anti-chiens de race s'appuient souvent sur le postulat que l'Homme aurait dénaturé l'animal au lieu de laisser faire la nature. Leurs partisans appellent ainsi à mettre fin aux chiens de race au profit des chiens croisés.

Pourtant, n'est-ce pas là créer de toutes pièces de nouvelles races, sans aucun cadre ni traçabilité, tout en cumulant potentiellement les maladies inhérentes aux deux lignées croisées ? L'objectif réel est-il véritablement le bien-être animal ? Si tel est le cas, continuons d'améliorer et de soutenir le cadre de l'élevage LOF français, plutôt que de chercher à fabriquer de nouvelles races croisées dont l'aboutissement et la santé future ne sont absolument pas maîtrisés.

La préservation de notre patrimoine canin doit passer par une sélection rigoureuse, scientifique et responsable, et non par l'interdiction ou la disparition programmée des races.

Au nom de l'ensemble de nos adhérents et des éleveurs engagés de votre circonscription, je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette proposition. Je reste à votre entière disposition pour tout échange ou rencontre à votre permanence afin de vous exposer notre démarche plus en détail.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de ma haute considération.

Carmen FERREIRA

Présidente du Club du Bouledogue Français

Siège social: 247 Route des Mûriers 42210 UNIAS - Tél. 06 98 76 94 33

Site web: http://www.cbf.asso.fr